

PROJET ASSOCIATIF DE PROTECTION DE LA NATURE



LO PARVI - 2013



LO PARVI

Introduction

Durant ces 30 dernières années, Lo Parvi avec l'appui de sa fédération (la FRAPNA), le soutien d'associations locales, et l'aide de collectivités et des services de l'Etat, a mené différentes actions pour protéger le patrimoine naturel du Nord Isère. Ces actions de protection de la nature sont passées tout d'abord par une phase d'assise de connaissance et de reconnaissance, de concertation avec les acteurs locaux, puis, une phase de protection et de gestion d'espaces naturels.

Ces actions impliquent de nombreux bénévoles, notamment ceux regroupés au sein de la commission veille écologique mais également ceux de la commission naturaliste et de la commission forêt, des salariés et des stagiaires.

Le Conseil d'Administration de Lo Parvi a souhaité qu'un projet de protection pluriannuel soit rédigé à l'instar du projet éducatif approuvé en 2011, et du projet naturaliste approuvé en 2012 par l'Assemblée Générale.

Le projet de protection de Lo Parvi doit permettre :

- d'orienter notre action sur une période de cinq ans en définissant des objectifs,
- d'évaluer la réalisation de ces objectifs,
- de centraliser et de suivre les actions de protection,
- de garder une mémoire des différentes actions réalisées.

Ce projet de protection a donc fait l'objet d'un état initial des connaissances (rapport de stage de Master de Laurence Malaret), suivi d'un séminaire de réflexion, puis un groupe de travail s'est constitué pour faire des propositions qui ont été travaillées par le Conseil d'Administration.

Le présent document se présente sous la forme d'un tableau de bord qui synthétise (colonne de gauche à droite) :

- les enjeux de protection de la nature,
- les objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi
- les facteurs externes (négatifs et positifs) influençant ces objectifs,
- Les actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.
- Les indicateurs de résultats pour évaluer les actions

Le projet de protection a été réalisé pour la période comprise entre janvier 2013 et décembre 2017. Il va évoluer chaque année avec la rédaction des fiches actions annuelles et le suivi des objectifs.

Ce document a pour but de fixer une orientation. Cependant, il n'est pas intangible.

Il se peut que le contexte de notre action de protection évolue dans les 5 prochaines années : nouvelles menaces, nouvelles compétences, nouveaux moyens, etc. Dans ce cas, il peut apparaître nécessaire de faire évoluer nos orientations. Ce document peut donc évoluer jusqu'en 2017. Toutefois, les nouvelles orientations devront être expliquées et validées en CA et lors de l'assemblée générale. De plus, ces orientations devront être intégrées dans le présent document et évaluées.

**Lo Parvi se fixe 10 objectifs de protection de la nature,
hiérarchisés de A à J par ordre d'importance :**

- A) Agir pour la conservation des espèces patrimoniales.
- B) Augmenter la surface des espaces naturels protégés dans l'Isle Crémieu et contribuer à leur gestion.
- C) Participer à la protection et à la gestion de l'eau et des zones humides.
- D) Limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et développer les réaménagements écologiques.
- E) Lutter contre la fragmentation des paysages par les infrastructures linéaires et l'étalement urbain.
- F) Maintenir une veille contre les pollutions des écosystèmes.
- G) Promouvoir une gestion forestière favorable à la biodiversité.
- H) Favoriser une gestion raisonnée des jardins et espaces verts.
- I) Participer au développement d'une agriculture respectueuse de la protection des sols et de la biodiversité.
- J) Inciter aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables respectueuses des milieux naturels.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi.	Facteurs influençant les objectifs.		Actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.	Indicateurs de résultats pour évaluer les actions.
		Facteurs négatifs.	Facteurs positifs.		
Biodiversité remarquable.	A) Agir pour la conservation des espèces patrimoniales.	-Diminution des espèces patrimoniales, de plus en plus d'espèces en listes rouges, -fragmentation de l'espace, -fréquentation de l'espace, -développement d'espèces introduites envahissantes.	-Plans nationaux d'actions (cistude, maculinea, leucorrhine, chiroptères, etc.), -plusieurs sites protégés et gérés, -statut de protection, -politique dynamique du Conseil général, -pôles flore/habitats et pôle faune régionaux, -réseau de conservation de la flore alp'Ain, -espèces emblématiques, -liste de rivières frayères du département (cadre réglementaire).	A1) Evaluer le statut de rareté des espèces patrimoniales de l'Isle Crémieu.	Listes réalisées.
				A2) Participer aux actions du réseau de conservation de la flore alp'Ain.	Renforcement des effectifs des plantes patrimoniales prioritaires (ibéris de Timeroy, orcanette des sables, ache rampante).
				A3) Intégrer la conservation de la métapopulation de rainette verte de l'Isle Crémieu dans les outils de gestion (Espaces Naturels Sensibles (ENS), réserves naturelles, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Maintien voire augmentation des populations de rainettes.
				A4) Communiquer sur les espèces emblématiques (rainette, cistude, castor, flore, etc.).	Créer et diffuser des supports de communication.
				A5) Poursuivre les actions de conservation de la cistude à travers le Plan National d'Action et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Maintien voire augmentation des populations de cistudes.
				A6) Participer à la conservation des populations d'écrevisses à pieds blancs.	Maintien voire augmentation de la population d'écrevisses à pieds blancs.
				A7) Participer à la conservation des colonies de chauves-souris dans l'habitat humain.	30 colonies connues et protégées par les propriétaires des bâtiments.
				A8) Veiller au relais des animaux sauvages blessés vers le(s) centre(s) de soins.	3 personnes relais dans le Nord-Isère.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi.	Facteurs influençant les objectifs.		Actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.	Indicateurs de résultats pour évaluer les actions.
-Protection des milieux les plus remarquables de l'Isle Crémieu, -mise en place d'un réseau d'espace protégés et gérés.	B) Augmenter la surface des espaces naturels protégés dans l'Isle Crémieu et contribuer à leur gestion.	-Augmentation de la population, -coûts de gestion, -étalement urbain, -maîtrise foncière difficile car propriétés très morcelées.	-Schéma départemental des ENS, -réserves naturelles régionales, -réserve naturelle d'Etat, -réseau Natura 2000 piloté par la communauté de communes de l'Isle Crémieu, -action de protection des pelouses sableuses avec les communautés de communes du Pays des Couleurs et de l'Isle Crémieu, -bonne connaissance des acteurs locaux.	B9) Obtenir la création de la réserve naturelle du Haut Rhône.	Réserve réalisée et gérée, Lo Parvi membre du comité consultatif.
				B10) Obtenir la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur les tourbières de l'Isle Crémieu.	20 tourbières protégées réglementairement.
				B11) Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux et petits sites (notamment sur les pelouses sableuses et mares).	40 ENS labellisés.
				B12) Mettre en place un ENS sur les paléoméandres du Bouchage/Les Avenières afin de compléter la protection des milieux alluviaux du Rhône.	ENS des paléoméandres obtenu et géré.
				B13) Contribuer avec le Conseil Général à l'animation des sites ENS locaux auprès des collectivités locales (mise en œuvre des actions, partenariat, foncier, etc.).	25 ENS actifs.
				B14) Obtenir la création d'une réserve biologique forestière sur la forêt domaniale de Moréans (St Marcel Bel Accueil).	Réserve biologique forestière créée.
				B15) Accompagner la mise en place de l'ENS départemental de la Rama-Billonay (site labellisé mais maîtrise foncière insuffisante).	Site actif.
				B16) Gérer et étendre l'ENS départemental du lac de Save sur Morestel et St Victor de Morestel.	Surface de l'ENS augmentée de 50 ha.
				B17) Gérer et étendre l'ENS départemental de l'étang de Lemps sur St Baudille de la Tour et Optevoz, Courtenay.	Surface de l'ENS augmentée de 5 ha.
				B18) Participer au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (maintien des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, respectueuse des sols, moins gourmande en eau, etc.) à l'intérieur des sites gérés par Lo Parvi.	100% de la surface agricole en Haute Valeur Naturelle (HVN) à l'intérieur des sites gérés par Lo Parvi.
B19) Etendre le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu sur de nouvelles communes périphériques et prendre en compte l'étude sur les forêts.	5 nouvelles communes, 15000 ha au total en Natura 2000.				
B20) Gérer et étendre la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des étangs de Mépieu.	Passage de 161 à 180 ha.				

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi.	Facteurs influençant les objectifs.		Actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.	Indicateurs de résultats pour évaluer les actions.
				B21) Participer aux réseaux de gestionnaires (Réserves Naturelles de France, pôles régional et départemental, réseaux des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône...).	Nombre de réunions.
				B22) Participer à la modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).	Nombre et surface des ZNIEFF.
- Qualité de l'eau, - ressource en eau (quantité), - fonctionnalité, - biodiversité.	C) Participer à la protection et à la gestion de l'eau et des zones humides.	-Délais de concertation, -état de dégradation des cours d'eau.	-Cadre réglementaire sur l'eau et les zones humides (Loi de 1992 et décrets suivants et SDAGE), -existence du SAGE « Bourbre » et d'un contrat de rivière « Bourbre » portés par le SMABB, -diagnostic écologique des affluents du Haut Rhône existant (réalisé par Lo Parvi), -volonté administrative et politique d'avoir une structure gestionnaire des cours d'eau du Haut Rhône.	C23) Participer à la mise en place d'un contrat de rivière sur les affluents du haut Rhône (qualité des cours d'eau, maintien des ripisylves, amélioration de l'écomorphologie, lutte contre les espèces introduites envahissantes...).	Contrat de rivière signé et engagé.
				C24) Réaliser le diagnostic écologique des affluents du Catelan.	Diagnostic réalisé sur l'ensemble des ruisseaux affluents du Catelan afin d'être intégré au nouveau contrat de rivière « Bourbre ».
				C25) Participer à la mise en place de plans de gestion de zones humides dans le cadre du contrat de rivière Bourbre.	-Plan de gestion du marais du Culet et du marais d'Olouise sur Sermérieu mis en œuvre, -plan de gestion du marais de Salagnon adopté.
				C26) Veiller au côté de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour au maintien fonctionnel et biologique de la zone humide des marais de la Tour.	Plan de gestion mis en œuvre complètement.
				C27) Participer à la protection et à la gestion des Captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) avec les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les agriculteurs (notamment captages de Siccieu, Bouvesse-Quirieu, Sermérieu, Optevoz, Courtenay, etc.).	Amélioration de la qualité de l'eau et augmentation de la surface des prairies.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi.	Facteurs influençant les objectifs.		Actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.	Indicateurs de résultats pour évaluer les actions.
-Eau, -biodiversité, -transports, -corridors biologiques, -bruit, -poussières, -sols.	D) Limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et développer les réaménagements écologiques.	-Incertitudes sur le futur schéma régional des carrières, -potentiel de gisements importants, -nombre de carrières actuelles importantes, -les besoins : 8 tonnes matériaux/an/habitant.	-Cadre réglementaire, -schéma départemental carrière, -site Natura 2000 Isle Crémieu, -charte environnementale de l'Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux (UNICEM). -augmentation des mesures compensatoires (quantité et qualité).	D28) Participer aux côtés de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) à la prise en compte de l'environnement lors de la mise en place du schéma régional des carrières.	Schéma régional de niveau au moins équivalent sur les normes environnementales au schéma 38 existant.
				D29) Participer à la Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) groupe carrières pour étudier tous les projets sur notre territoire.	Présence et rôle effectif à la commission.
				D30) Participation aux comités de suivi des carrières de l'Isle Crémieu.	1/3 des carrières suivies.
				D31) Travailler avec les pétitionnaires pour limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et favoriser les réaménagements écologiques.	Ne pas découvrir un projet en enquête publique non étudié par Lo Parvi au préalable. 70 % de réaménagements écologiques.
				D32) Lutter contre les carrières illégales.	Fermeture des carrières illégales.
-Continuité écologique, -biodiversité.	E) Lutter contre la fragmentation des paysages par les infrastructures linéaires et l'étalement urbain.	-Pression démographique, -consommation de l'espace, -projet ferroviaire de la Ligne à Grande Vitesse Lyon-Turin, -projet du barreau autoroutier A 48.	-Documents d'urbanisme « grenellisés » (Directive Territoriale d'Aménagement, Schéma de Cohérence Ecologique, Plan Local d'Urbanisme), -trame verte et bleue et sa déclinaison régionale (Schéma de Cohérence Ecologique), -mise en place des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).	E33) Lutter contre le projet de barreau autoroutier A48 Ambérieu-Coiranne jusqu'à son abandon total et définitif.	Abandon définitif du projet.
				E34) Accompagner l'implantation et les mesures compensatoires de la Ligne à Grand Vitesse Lyon-Turin si elle devait être réalisée.	Mise en place de mesures compensatoires effectives, suffisantes et pertinentes.
				E35) Participer au débat public, au choix du fuseau et accompagner le projet de gazoduc de l'arc lyonnais.	Préservation des espèces et des milieux sensibles.
				E36) S'opposer à la mise en place d'une écluse à Brégnier-Cordon favorisant le développement de la navigation motorisée sur le Rhône.	Abandon du projet.
				E37) Obtenir l'équipement des lignes très haute tension et de lignes basses tensions avec des dispositifs anticollision pour les oiseaux.	Equipement de 5 sites sensibles.
				E38) Accompagner la mise en place de la véloroute (ViaRhona) sur les Communautés de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) et de l'Isle Crémieu (CCIC).	Obtention d'un tracé et d'un entretien non pénalisant pour l'environnement.
				E39) Maintenir une veille et accompagner les projets de déviations de villages (Aoste, Chamagnieu, Flosailles, etc.).	Préservation des espèces et des milieux sensibles.
				E40) Terminer l'équipement des passages à faune de l'étang de Marsa.	Passages fonctionnels.
				E41) Obtenir l'équipement d'un passage à faune sur la route départementale 1075 à hauteur d'Arandon/Sival vers la Save.	Passage fonctionnel.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi.	Facteurs influençant les objectifs.		Actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.	Indicateurs de résultats pour évaluer les actions.
				E42) Maintenir une veille afin de prévoir des passages « à sec » pour la faune sous les ponts enjambant les cours d'eau du Nord Isère (Bièvre, Save, Huert, Furon, Girondan, etc.) lors de leur rénovation.	90 % des ponts rénovés équipés.
-Pollution des sols, -pollution de l'air, -pollution de l'eau, -pollution des écosystèmes.	F) Maintenir une veille contre les pollutions des écosystèmes.	-Volume croissant de déchets, -développement anarchique des loisirs dans la nature, -sur-éclairage des voies et des bâtiments.	-Sensibilisation de l'opinion publique, -cadre réglementaire, -existence d'infrastructures de récupération (déchetteries, points d'apports volontaires, etc.), -Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel dynamique et performant, -prise de compétence éclairage public de la Communauté de Communes du Pays des couleurs.	F43) Promouvoir la diminution du volume des déchets verts et le compostage (notamment avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères –SICTOM- de Morestel).	Utilisation du broyeur de Lo Parvi 100 heures/an, acquisition de broyeurs par les collectivités.
				F44) Lutter contre les décharges sauvages (ordures ménagères et déchets toxiques).	Disparition des décharges sauvages.
				F45) Lutter contre l'abandon des déchets toxiques (plaques d'amiante des hangars, polychlorobiphényles (PCB) des transformateurs à pyralène, plomb des stands de tir, fûts toxiques, pneus, véhicules hors d'usage, etc.) dans la nature et accompagner l'implantation de centres de récupération, de tri et de stockages de déchets ultimes.	Disparition des décharges sauvages et mise en place de filières spécialisées.
				F46) Lutter contre l'utilisation des mâchefers dans la filière Bâtiments et Travaux Publics (BTP).	Modification de la réglementation.
				F47) Tenir à jour la carte des anciennes décharges du Nord-Isère et la faire connaître.	Carte à jour et utilisée dans les documents d'urbanisme.
				F48) Relayer la campagne d'information de la FRAPNA sur la pollution lumineuse auprès des collectivités territoriales.	Diminution de la pollution lumineuse.
				F49) Inciter les communes à réglementer la pratique des engins de loisirs motorisés.	Un arrêté par commune.
				F50) Maintenir une veille écologique sur le territoire et participer au réseau veille écologique de la FRAPNA.	Nombre de réunions de veille écologique.
				F51) Participer à la Mission Inter-service de l'Environnement (MISEN) de la préfecture.	Nombre de réunions.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi.	Facteurs influençant les objectifs.		Actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.	Indicateurs de résultats pour évaluer les actions.
-Biodiversité, -fonctionnalité.	G) Promouvoir une gestion forestière favorable à la biodiversité.	-Développement rapide de l'énergie bois, -organisation insuffisante de la filière bois.	-Inventaire écologique de la forêt de l'Isle Crémieu, -bonnes relations avec les organisations forestières privées et l'ONF.	G52) Développer sur le terrain les bonnes pratiques forestières (maintien du bois mort sur pied et au sol, arbres à cavités, îlots de vieillissement, îlots de senescence, protection des sols, pas de coupe à blanc, pas de feu, etc.).	5 % de la surface des forêts en libre évolution. 1 écho/presse an
				G53) Promouvoir la conversion des boisements en futaie/taillis sous futaie et l'utilisation du bois d'œuvre.	5 % convertie en futaie et taillis sous futaie.
				G54) Lutter contre l'enrésinement des parcelles et limiter les plantations de peupliers.	Surface de plantations de peupliers et conifères constantes par rapport à l'inventaire forestier de 2012.
-Biodiversité, -lutte contre les pollutions, -trame verte, -éco-responsabilité individuelle.	H) Favoriser une gestion raisonnée des jardins et espaces verts.	-Manque d'information des jardiniers, -manque de formation des agents communaux, -pression des lobbys des marchands de pesticides, -dérive commerciale du « greenwatching ».	-Phénomène de « mode », -prise de conscience, -mise en place d'actions collectives (plantation de haies sur la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et gestion extensive bord de routes pour le Conseil général).	H55) Promouvoir la gestion « raisonnée » (selon le concept développé par l'association botanique Gentiana) des espaces verts urbains.	5 communes à zéro pesticide.
				H56) Promouvoir la fauche tardive des bords de route et chemins (abandon des désherbants chimiques).	1 communauté de communes qui ait mis en place une gestion extensive des bords de voirie.
				H57) Développer la plantation de haies d'essences locales (poursuivre l'action avec la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) et la mettre en place avec d'autres communautés de communes).	100 personnes qui aient planté une haie dans le territoire de la CCPC et une autre communauté de communes qui se lance dans l'opération.
				H58) Promouvoir le concept de « refuges » pour la faune et la flore sauvage dans les jardins (type refuges de la Ligue pour la Protection des Oiseaux -LPO).	20 refuges créés.
				H59) Promouvoir le jardinage biologique (compostage, économie d'eau, etc.).	2 échos presse/an.
				H60) Promouvoir le broyage des végétaux et l'utilisation du Bois Raméal Fragmenté (BRF) et du mulch.	Utilisation du broyeur de Lo Parvi 100 heures/an, acquisition de broyeurs par les collectivités.
				H61) Développer la création de mares dans les écoles, les communes et chez les particuliers.	10 mares créées.
				H62) Sensibiliser sur les espèces introduites envahissantes.	2 échos-presse ou animation/an.
H63) Lutter contre les feux de jardin.	2 échos-presse/an.				

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs à long terme souhaités par Lo Parvi.	Facteurs influençant les objectifs.		Actions à réaliser durant la période 2013-2017 pour contribuer à atteindre les objectifs souhaités par Lo Parvi.	Indicateurs de résultats pour évaluer les actions.
-Qualité de l'eau, -qualité des sols, -qualité de l'air, -protection de la biodiversité sauvage et domestique.	I) Participer au développement d'une agriculture respectueuse de la protection des sols et de la biodiversité.	-Politique Agricole Commune (PAC), -agrochimie dominante, -taille des exploitations, -mécanisation.	-Politique Agricole Commune (PAC), -diversité des cultures, -polyculture élevage, -développement des circuits courts et produits de qualité, -mesure agri-environnementales territorialisées (MAET) qualité de l'eau (captages) et biodiversité (Natura 2000).	I64) Promouvoir le développement de l'agriculture biologique.	15 exploitations agricoles biologiques sur l'Isle Crémieu.
				I65) Sensibiliser au maintien et au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (maintien des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, etc.).	2 Echos-presse /an.
				I66) Promouvoir le développement des circuits courts (Voisins de paniers, Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, vente directe, regroupement de producteurs, etc.).	1 écho/presse/an.
				I67) Participer à la mise en place des Mesures Agroenvironnementales (Natura 2000 et captages d'eau potable).	100 contrats signés.
				I68) Relayer l'information contre l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).	1 écho presse/an.
-Gaspillage des ressources naturelles, -pollutions, -fragmentation de l'espace, -biodiversité.	J) Inciter aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables respectueuses des milieux naturels.	-Mythe de l'énergie abondante et pas chère, -fleuve Rhône équipé en barrages hydroélectriques sur tout son parcours, -centrales nucléaires de Malville et du Bugey, -territoire traversé par plusieurs lignes très haute tension et moyennes tension, -projet d'exploitation de gaz de schistes, -schéma régional éolien pas assez restrictif sur les possibilités d'implantation des grandes éoliennes, -projet d'implantation d'un gazoduc (arc lyonnais) pour rejoindre les ports méthaniers du Nord et du Sud de la France.	-Incitation nationale aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, -prise de compétence éclairage public de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, -présence de la société PhotoWatt à Bourgoin-Jallieu.	J69) Promouvoir les économies d'énergie.	1 écho-presse/animation par an.
				J70) Participer à la lutte contre l'exploitation des gaz de schistes.	Pas d'exploitation en Isle Crémieu.
				J71) Lutter contre l'installation de grands parcs éoliens, surveiller et accompagner les projets éoliens de petites dimensions (mâts entre 12 et 50 mètres de hauteur).	Pas de grands parcs éoliens. 100 % des petits projets accompagnés.
				J72) Assurer une veille sur le fonctionnement des barrages hydroélectriques du Rhône (chasses, débit réservé, aménagements connexes, gestion des ouvrages, etc.).	Débits respectés, de l'eau de qualité, gestion des sédiments permettant un transit régulier.
				J73) Participer au débat public, au choix du fuseau et accompagner le projet de gazoduc de l'arc lyonnais.	Tracé le moins impactant possible.
				J74) Promouvoir l'utilisation du bois énergie dans des conditions satisfaisantes pour la biodiversité (taille des coupes, durée de rotation, maintien de rémanents au sol, etc.).	1 écho-presse/animation.
				J75) Lutter contre l'implantation de centrales solaires dans les espaces agricoles et naturels et promouvoir leur installation sur les toitures et parkings.	Pas de centrales solaires en dehors des toitures et parkings.
				J76) Prendre en compte les économies d'énergie et la mise en place des énergies renouvelables dans les PLU.	5 communes engagées dans des projets d'énergies renouvelables.